



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/334/2003

23 janvier 2003

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

PROGRAMME SUISSE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'INSTALLATION DE LABORATOIRES AUXILIAIRES DE CAMPAGNE (SEF-LAB VII) À SPIEZ (SUISSE) 27 avril - 2 mai 2003

1. Au nom du Gouvernement de la Suisse et de l'OIAC, le Directeur général souhaite inviter les États membres à désigner des participants à un cours dans le domaine de l'installation de laboratoires auxiliaires de campagne qui se tiendra au Centre de formation AC à Spiez, en Suisse, du 27 avril au 2 mai 2003.
2. Ce cours, le septième du genre, concrétise l'offre faite par la Suisse en application de l'Article X de la Convention sur les armes chimiques concernant l'assistance et la protection contre les armes chimiques, et sera organisé conjointement par le Gouvernement suisse et le Secrétariat technique (ci-après dénommé "le Secrétariat"). Ce cours, qui pourra accueillir jusqu'à 16 instructeurs principaux désignés par les États membres de l'OIAC, portera sur la détection des armes chimiques et la décontamination en milieu civil.
3. L'objectif principal du cours consiste à aider les autres États membres dans leurs efforts pour mettre en place une capacité de base de protection contre les armes chimiques qui bénéficiera directement à leurs populations civiles. Le cours, qui fait fond sur l'énorme expérience des spécialistes des laboratoires des forces armées suisses dans le soutien technique et en personnel aux autorités civiles, formera au niveau de base les spécialistes et les experts qui participent ou participeront à la détection des armes chimiques et à la décontamination dans leur pays. Les participants seront formés à l'utilisation de l'équipement de détection prévu dans l'assistance proposée par la Suisse aux termes de l'Article X. Les spécialistes disposeront d'un équipement de détection des armes chimiques qui peut être utilisé en situation d'urgence liée à des armes chimiques afin d'effectuer des analyses qualitatives et semi-quantitatives simples mais fiables des agents chimiques présents dans l'air, le sol, l'eau et la nourriture.
4. Les candidats d'États membres n'ayant pas encore de capacités en matière de détection et d'analyse des armes chimiques en milieu civil seront particulièrement bienvenus. Néanmoins, le Secrétariat fera un choix rigoureux parmi les candidats, vu l'objectif du



cours et son caractère technique. Les participants devraient avoir une solide formation technique, ainsi que de bonnes connaissances de l'anglais parlé et écrit. Il serait souhaitable que les candidats aient une expérience pratique de la protection des civils et des militaires contre les armes chimiques. Les participants doivent être en bonne condition physique et aptes à porter un masque de protection individuelle pendant plusieurs heures à presque toutes les séances pratiques en laboratoire. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des participants pendant les séances en laboratoire. Les masques de protection individuelle et les combinaisons seront fournis.

5. Les participants arriveront le samedi 26 avril et repartiront le samedi 3 mai 2003. On demande aux participants de se procurer les visas éventuellement nécessaires (y compris les visas de transit) avant leur départ pour la Suisse. Le Secrétariat devrait pouvoir prendre à sa charge les frais de voyage d'un petit nombre de candidats désignés par les États membres. Les États membres devraient indiquer si la prise en charge de ces frais est une condition préalable à la participation de leurs candidats. Le Gouvernement suisse fournira gratuitement les documents du cours ainsi que l'hébergement et les repas pris pendant la durée du cours. Les renseignements sur l'hébergement, le lieu du cours et les moyens de transport seront communiqués aux participants à une date ultérieure.
6. Les États membres intéressés sont invités à remplir le formulaire de candidature (annexe 1 de la présente note), en indiquant le nom et l'adresse complets de chaque candidat, son numéro de téléphone et de télécopie et, s'il y a lieu, son adresse électronique, et en précisant l'organisme dont il relève et son ou ses domaines de spécialisation. Le formulaire dûment rempli, ainsi qu'un bref curriculum vitae pour chaque candidat, doivent être envoyés par télécopie au Service de l'assistance et de la protection, Division de la coopération internationale et de l'assistance, OIAC, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas), au +31-(0)70 416 3209. Les candidatures doivent être soumises dans les délais les plus brefs, **mais au plus tard le 1^{er} mars 2003**, de façon que le Secrétariat et les autorités suisses aient le temps de prendre les dispositions nécessaires.
7. On trouvera à l'annexe 2 de la présente note le programme provisoire du cours de formation. D'autres renseignements pratiques seront transmis dès que la Division de la coopération internationale et de l'assistance aura reçu des candidats retenus la confirmation de leur participation au cours.
8. La Division de la coopération internationale et de l'assistance de l'OIAC invite les États membres à communiquer avec elle si un problème survient par rapport à la participation d'un candidat, ou si les États membres ont des questions concernant le cours :

Téléphone : +31-(0)70 416 3555/3217
Télécopie : +31-(0)70 416 3209
Adresse électronique : EmergAssistBr@opcw.org

Annexes (en anglais seulement) :

Annexe 1 : Nomination form (formulaire de candidature)

Annexe 2 : Provisional schedule (programme provisoire)

Annex 1

**SWISS EMERGENCY-FIELD-LABORATORY TRAINING PROGRAMME
(SEF-LAB VII)**

Spiez, Switzerland, 27 April – 2 May 2003

NOMINATION FORM

To be completed by Member States to nominate participants
Please use **BLOCK LETTERS**

Details of nominee

1. Family name:
2. First name(s):
3. Gender:
4. Date of birth:
5. Present address:
6. Telephone:
7. Fax:
8. E-mail:
9. Nationality:
10. Passport number:
11. Date of issue:
12. Expiry date:
13. Place of issue:
14. Affiliation:
15. Area(s) of expertise:
16. Nominated by:
17. Signed: Date:

Annex 2
SWISS EMERGENCY-FIELD-LABORATORY TRAINING PROGRAMME (SEF-LAB VII)
PROVISIONAL PROGRAMME SCHEDULE

Arrival: Saturday 26 April 2003. Departure: Saturday 3 May 2003. Training locations: **CA** = course auditorium; **Lab** = laboratory (for practical sequences)
Labs 1–7 will each be preceded by a half-hour theoretical introduction in the CA. A thirty-minute coffee break will be held each morning and afternoon.

	Sunday	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday
07:30	Registration opens (for participants arriving on Sunday) CA	Keynote address by MG Ch. Josi , followed by photographs CA Organising detection: Detecting nerve agents CA Lab 1 Putting the lab into operation: The ACHE test	Lab 4 Detecting mustard/nitrogen mustard/lewisite/CS/CA chemical warfare agents with TLC	Lab 5 Analysis of cyanide in water Analysis with a chemical- agent detecting device in water Group work	Lab 7 TEST Review of Labs 1-6 Different samples	Lab 7 (Continued) Discussion of results Test evaluation Lab clean-up The ACHE test Maintenance of the NBC mask Return of individual protective equipment
12:00	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch
13:30						
14:00	Administrative information Introduction	Lab 2 Detection of nerve agents by thin layer chromatography (TLC) in water	Excursion to the Bernese Oberland	Lab 6 Detecting arsenic chemical warfare agents with TLC	Lab 7 (Continued)	Introduction to analytical technologies and methods by the Laboratory of Spiez
15:30	The OPCW and the CWC					
16:00	Article X of the CWC					LS
17:30	The chemical threat CA Distribution of protection manuals	Lab 3 Detection of nerve agents by TLC in different samples		How to take samples Visit to an NBC shelter CA	Briefing on analytical technologies by the Laboratory of Spiez CA Excursion to the City of Berne	Closing session CA
18:30- 19:30	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner
19:30	Preparing and adjusting the NBC mask	Military Support to the Civilian Authority: Swiss MSCA CA		Maintenance of the NBC mask: Individual study CA		
21:30	The air-tightness test					